UNITED STATES NATIONAL MUSEUM LIBRARY.
Rang & Cailland
Le Genre Ethérie
et Description de
son Animal.
Paris. 1834.
H RANG

qQL
430.6
R19
1834
Moll.

Division of Mollusks
Sectional Library

Rang mit Ethers

30.6
19
334
oll.
ISAAC LEA COLLECTION.

MÉMOIRE

SUR

LE GENRE ÉTHÉRIE

ET DESCRIPTION DE SON ANIMAL.

Division of
Sectional Li

PAR

MM. RANG ET CAILLAUD.

(*Extrait des Nouvelles Annales du Muséum d'Histoire naturelle*, t. III, pag. 128 et suiv.

S'il étoit encore besoin de démontrer combien il est nécessaire de recourir à la connoissance des animaux pour déterminer la valeur des genres de coquille, et la place qu'ils doivent occuper dans une classification naturelle, l'examen des acéphales d'eau douce lèveroit promptement tous les doutes et suffiroit pour faire apprécier un mode d'étude qui peut seul faire de la conchyliologie une science rigoureuse et par conséquent utile. En effet, depuis que les recherches les plus minutieuses des zoologistes ont été tournées vers ces sortes de mollusques, on a vu les genres se multiplier, prendre de nouveaux caractères, occuper de nouvelles places, par la seule raison que les animaux offroient quelquefois des caractères différents, là où l'on en distinguoit à peine dans les coquilles, ou bien qu'ils en offroient d'absolument analogues là où, au contraire, les enveloppes testacées présentoient de nombreuses disparates. Aucun exemple de ce dernier fait n'est plus frappant que celui que nous fournit, en ce moment, l'*éthérie*, coquille éminemment d'eau douce, et qui par son aspect général

Sectional Library-
Dept. of Moll. U. S. N. M.
Lea Collection.

diffère considérablement des moules et des anodontes, avec lesquelles, cependant, nous allons faire voir qu'elle a beaucoup d'analogie par son animal.

L'un de nous (M. Caillaud) a recueilli les éthéries dans les lieux mêmes où elles vivent en Égypte et a pu les étudier encore depuis sur un grand nombre d'exemplaires. L'autre (M. Rang) en a rapporté plusieurs beaux échantillons du Sénégal et les a comparés aux premières. Réunissant donc aujourd'hui nos observations, nous allons les publier en commun en y ajoutant la description de l'animal, persuadés que les naturalistes recevront avec intérêt les détails que nous sommes à même de leur offrir sur un genre qui excite à si juste titre la curiosité générale.

M. Caillaud, qui avoit à cœur de procurer à la science les moyens de connoître l'animal de l'éthérie, n'a cessé, depuis huit années, de faire des démarches et de réitérer ses instances pour l'obtenir de ses correspondants d'Egypte; ses peines ont été couronnées d'un succès complet, et c'est l'individu qu'il vient de recevoir qui va fournir les détails dans lesquels nous allons entrer.

Cet individu est des canaux du Fayoum, et fait peut-être variété dans l'espèce que M. de Férussac a nommée E. *Caillaudi*. Il est oblong, le plus grand diamètre se trouvant dans le sens de la longueur de l'animal, ce qui paroît exister dans tous les individus; mais ensuite cette forme varie du plus au moins, d'après celle de la coquille, qui souvent a son plus grand diamètre dans le sens opposé sans que pour cela l'animal change la direction du sien.

Le *manteau* est très grand; il enveloppe tout l'animal et tapisse l'intérieur des valves, auxquelles il adhère. La séparation de ses bords, qui sont plus épais que le reste, et garnis de petits tubercules ou papilles coniques, est complète dans toute l'étendue de

son contour, à l'exception d'un très petit espace, à la partie dorsale, qui correspond précisément à la charnière. Deux ouvertures seulement sont ménagées entre les lobes de ce manteau et séparées par un diaphragme étroit, long, médian et oblique qui reçoit les vaisseaux des branchies et au-dessous les quatre lames dont celles-ci se composent. Il résulte de là que les deux cavités où conduisent ces ouvertures sont entièrement indépendantes l'une de l'autre, parfaitement circonscrites et sans communication aucune entre elles. La première de ces ouvertures est celle de la cavité branchiale, qui est très grande et comprend toute la partie inférieure du mollusque en s'élevant un peu en avant et en arrière, c'est-à-dire qu'elle s'étend de l'un des muscles adducteurs à l'autre. Cette cavité est donc vaste; mais sa forme ne peut être précisée, parcequ'elle dépend de celle de l'animal, qui, comme nous l'avons déja dit, est en partie soumise à celle de la coquille. La seconde ouverture, qui appartient à la cavité postéro-dorsale, est beaucoup plus petite que celle que nous venons de décrire, et n'occupe qu'un court espace, que nous estimons à un huitième tout au plus de la circonférence totale. Elle est située tout-à-fait en arrière de la partie dorsale et du muscle adducteur, que d'ailleurs elle ne dépasse point inférieurement. Étroite et alongée, elle offre de chaque côté une lèvre mince, qui n'est qu'une portion des bords du manteau réunis en avant. La cavité dans laquelle elle conduit est profonde et oblique, et l'on y voit à découvert le muscle qui la traverse transversalement et sur lequel rampe le rectum, ainsi que le tube de l'anus, qui flotte librement, et enfin une partie du diaphragme, qui commence à l'extrémité postérieure, et s'enfonce au-dessous du muscle adducteur.

Si maintenant nous soulevons un des muscles du manteau, de manière à mettre à découvert la cavité branchiale, nous aurons sous les yeux les branchies, les appendices de la bouche, la bouche elle-même, et le pied. Examinons ces divers organes.

Les *branchies* se composent, comme dans tous les mollusques conchifères, de deux lames disposées de chaque côté du corps. La forme de ces lames est celle d'un croissant dont les pointes, se prolongeant au-delà de la demi-circonférence, en embrasseroient près des deux tiers. La lame extérieure est d'un tiers environ plus étroite que l'autre, et toutes les quatre sont également remarquables par leur tissu, qui présente les trois caractères suivants : 1° de fortes stries ou plutôt des côtes transversales rayonnant vers les bords des lames, très serrées, régulièrement disposées, un peu renflées vers leur extrémité, et de manière à former une marge dentée. Chacune de ces côtes a au premier aspect l'apparence d'un pli, mais il est facile, en les examinant en dessus et en dessous, de s'assurer que ce sont de petits tubes; 2° des stries extrêmement fines, disposées absolument comme les côtes ou tubes dont nous venons de parler, et distinctes à la loupe seulement sur la surface de ces côtes et de la petite portion de branchie qui leur sert d'intervalles; 3° une granulation irrégulière et un peu confuse, invisible à l'œil nu, mais que la loupe rencontre aisément dans toute l'étendue de l'organe de la respiration.

Les *appendices buccaux* ne ressemblent pas à ceux que l'on observe dans la plupart des mollusques acéphales, mais ils sont comme dans l'anodonte et l'iridine, c'est-à-dire qu'au lieu d'être triangulaires, alongés, et de forme virgulaire, ils sont tout simplement arrondis en demi-cercle, et d'égale grandeur. La paire

supérieure se réunit au-dessus de la bouche comme pour y former une sorte de voile, et l'inférieure au-dessous. Une seule des deux faces de chacun de ces appendices est finement striée, c'est l'inférieure, dans l'appendice supérieur et la supérieure dans l'appendice inférieur, et par conséquent, celles qui entrent en contact. Les autres faces sont unies. La *bouche* est large et en forme d'entonnoir, son orifice est presque quadrangulaire.

Le *pied* est grand, très épais, oblong et oblique d'avant en arrière; tout annonce en lui une grande force. La masse des *viscères* est épaisse, mais d'assez peu d'étendue comparativement au reste de l'animal. L'*anus* s'ouvre à l'extrémité d'un petit tube conique qui termine le *rectum* étendu sur le muscle adducteur postérieur.

Nous allons examiner les rapports qui existent entre les éthéries que nous connoissons maintenant et les autres genres d'acéphales, afin d'indiquer la place qu'elles doivent occuper; mais voyons d'abord de quelle manière ce genre a été envisagé par les auteurs qui s'en sont occupés.

L'établissement du genre éthérie est dû à Lamarck, qui publia à leur sujet un Mémoire dans les *Annales du Muséum*, t. X, f. 398. Les deux impressions musculaires constituoient pour lui un caractère important, qui l'engagea à les séparer des huîtres pour les ranger dans les dymiaires immédiatement après les cames. A cette époque, les éthéries n'étoient connues que par un petit nombre d'exemplaires confondus dans les cabinets avec les huîtres, et que ce naturaliste croyoit provenir comme elles des profondeurs de la mer. Cuvier n'en parla point dans la première édition de son *Règne animal;* mais Oken et Schweigger ne tar-

dèrent pas à adopter ce genre. M. Sowerby (*genera of schells*) pensa que les éthéries habitoient dans des canaux saumâtres; il se fondoit dans cette conjecture sur la nature de leur épiderme, et la présence à la surface de leurs valves de quelques traces de petits œufs. C'étoit un pas de fait, mais qui n'avançoit pas beaucoup, cependant, la connoissance du genre, lorsque le retour en France de M. Caillaud, attira sur ces singulières coquilles l'attention des naturalistes et fournit de nouvelles lumières. M. de Férussac publia aussitôt dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle*, t. I, 2^e^ partie, un travail dans lequel il fit connoître que l'éthérie est d'eau douce, découverte qui pouvoit être alors d'une importance majeure dans l'étude des faits géologiques. N'ayant aucun renseignement sur l'animal, il n'osa point prononcer sur la place qu'elle devoit occuper dans une classification naturelle, et tout en la repoussant du genre huître, il se montra cependant assez disposé à l'en rapprocher en l'admettant simplement dans la famille des ostracés. Ce savant termina son Mémoire par la description de trois espèces qu'il établit, soit au détriment de celles de Lamarck, soit d'après la connoissance de celles qu'on venoit de rapporter d'Égypte. Dans ses tableaux systématiques des animaux mollusques, M. de Férussac admit les éthéries dans la famille des camacés, comme l'avoit fait Lamarck.

M. de Blainville (*Dict. des Sc. nat.* au mot ÉTHÉRIE) pensa que l'on avoit à tort éloigné les éthéries des huîtres, ne supposant pas que l'on pût s'appuyer de la présence de deux impressions musculaires pour les en écarter; cependant, dans l'incertitude où le laissoit naturellement le défaut de connoissance de l'animal, il les laissa dans la famille des cames à côté des tridacnes comme l'avoient fait ses prédécesseurs. Cet exemple fut

encore suivi par M. Deshayes, dans le dictionnaire classique d'histoire naturelle, et ensuite par M. Rang, dans son manuel des mollusques et de leurs coquilles; mais ce dernier entrevoyant cependant dans l'*habitat* des éthéries, dans la disposition des impressions musculaires, et sur-tout dans le ligament et la charnière un rapprochement possible de ces coquilles avec les anodontes, les plaça en tête des camacés, formant par conséquent le lien de cette famille avec les submytilacés, qui comprennent les anodontes.

Dans la deuxième édition du *Règne animal*, les éthéries figurent dans la famille des ostracés, où elles commencent la deuxième subdivision établie pour les acéphales qui ont deux muscles adducteurs; il suit de ce nouvel arrangement que les éthéries changent seulement de voisinage, puisqu'elles se trouvent précédées par les pulvinites, crénatules, pernes etc., et suivies des arondes et jamboneaux bien plus loin des anodontes qu'on ne l'avoit encore fait.

Quant à nous, voici ce que nous pensons : Les éthéries ne sont pas des ostracés; car les animaux de ceux-ci ont le manteau entièrement ouvert, tandis que celui de l'animal des éthéries a une ligne d'adhérence des deux lobes entre le réservoir où flottent les branchies et celui où s'ouvre l'anus. Les ostracés n'ont pas d'ouverture particulière, les éthéries en ont une qui correspond à l'extrémité postérieure du tube digestif; ils n'ont pas de pied, ou bien cet organe ne s'y montre que rudimentaire; les éthéries l'ont grand et fort.

Les éthéries ne sont pas davantage des *camacés*, car ceux-ci n'ont leur manteau ouvert qu'à la partie inférieure seulement, pour le passage du pied, tandis qu'il est fermé en arrière par une

cloison percée de deux orifices, l'un pour les déjections excrémentitielles, et l'autre pour la respiration. Chez les éthéries il n'y a rien d'analogue à cette disposition.

D'après cela on doit penser que si ces coquilles ne sont ni des ostracés ni des camacés, leurs caractères, celui sur-tout que présentent les ouvertures du manteau, les placent entre ces deux familles, non dans les malléacés, les aviculés et les arcacés, puisque celles-ci ont, comme les ostracés, le manteau entièrement ouvert, sans tube ni ouverture particulière; mais entre les arcacés et les camacés, où il ne reste plus que les mytilacés et les submytilacés. Voyons donc quels rapports les éthéries ont avec ces deux familles. Toutes deux ont le manteau ouvert inférieurement avec un orifice particulier pour la cavité où est l'anus, absolument comme les éthéries; mais elles ont en dessous de cette cavité un tube incomplet pour la respiration, souvent garni de papilles tentaculaires. Ici se trouve une différence notable; car quoique ce tube ne soit formé que par des replis des lobes du manteau, il n'en est pas moins vrai que voilà une disposition un peu plus compliquée qui conduit aux acéphales munis de tubes complets. Les éthéries sont donc moins avancées dans les acéphales que les deux familles que nous examinons, et s'éloignent un peu moins qu'elles des ostracés et arcacés; elles doivent donc être entre ces deux dernières et les mytilacés et submytilacés. Remarquons aussi que ces dernières sont des coquilles libres et les mytilacés des coquilles qui se fixent à l'aide d'un byssus, tandis que les éthéries sont au contraire adhérentes par une de leurs valves, à la manière des huîtres, et enfin que l'une et l'autre de ces familles présentent des coquilles régulières et équivalves, tandis que les éthéries sont toutes irrégulières et inéquivalves.

Ainsi, malgré le rapprochement que les caractères de l'animal de l'éthérie établissent entre cette coquille et les mytilacés et submytilacés, nous sommes forcés de convenir qu'il y a impossibilité à la faire entrer dans l'une d'elles, sans froisser quelques uns des caractères qui leur ont été imposés; car pour l'introduire dans ces derniers, il faudroit ne pas tenir compte de la forme irrégulière de la coquille, non plus que du défaut de tube incomplet pour la cavité branchiale; et pour la faire entrer dans les premiers, il faudroit, sans s'embarrasser encore de la coquille et du tube incomplet de l'animal, admettre que la présence d'un byssus, d'une part, et la faculté d'adhérer par une des valves, de l'autre, sont des caractères de même valeur et qui peuvent être confondus; mais si, plus rigoureux, on ne tient pas seulement aux caractères de l'animal, soit dans la forme de ses organes, soit dans les moyens qu'il emploie pour se fixer, soit enfin dans la conformation de son test, c'est une famille à part qu'il convient de faire et à laquelle nous proposons de donner le nom de famille des *subostracés*, que nous plaçons immédiatement avant les mytilacés et après les arcacés, et à laquelle nous donnons pour caractères ceux que présentent le manteau de l'éthérie, la disposition irrégulière et inéquivalve de la coquille et sa faculté d'adhérer aux corps. Par un tel arrangement ces coquilles ne seroient pas plus éloignées des anodontes qu'il ne convient, ce dont on se convaincra facilement si l'on fait attention au passage peu tranché des éthéries aux mytilacés et des mytilacés aux submytilacés. Au surplus quelque chose que l'on fasse à ce sujet, ce ne peut être que provisoire, car il faudra bien en venir à ne considérer les mollusques comme on fait des autres animaux, que dans leur organisation propre, et sans s'embarrasser d'un peu plus ou d'un peu moins de

régularité dans leur enveloppe calcaire; alors on ne fera peut-être qu'une seule famille pour les éthéries, les mytilacés et les submytilacés, ayant le soin de laisser ces premières en tête pour les lier toutes aux familles chez qui le manteau est entièrement ouvert sans aucun orifice ni tube particulier, et ce sera beaucoup plus rationnel.

Dans la classification de M. de Blainville, les éthéries, prenant place avant les mytilacés, se trouvent un peu trop éloignées des submytilacés, à cause des arcacés, qui sont admis par ce savant entre ces deux familles.

Dans celle de M. Cuvier, les éthéries se rangent évidemment avant et très près des mytilacés, qui suivent les arcacés, c'est-à-dire entre eux; et là, leurs rapports avec les anodontes sont parfaitement conservés, puisque les submytilacés et les mytilacés sont confondus dans une même famille.

On ne sait rien des mœurs et des habitudes de l'animal de l'éthérie, aucun naturaliste n'ayant encore pu les étudier à l'état de vie, et l'on se souvient que celui de nous qui les a rapportées de Nubie et d'Éthiopie, ne put, malgré le desir qu'il en avoit, s'en procurer de fraîches, à cause des grandes eaux qui remplissoient alors le fleuve. Nous ferons seulement remarquer, comme particularité bien singulière, que ces animaux, qui, d'après nos observations, vivent toujours fixés aux rochers par groupes d'un volume quelquefois très grand, tant dans le Nil qu'au Sénégal, possèdent cependant un organe de locomotion d'un développement considérable et sans doute d'une force proportionnelle malgré l'inutilité dont il semble frappé. Ce pied a donc un autre usage que celui de servir à la locomotion?

C'est en mars 1821, dans la province de Robatas, sur la partie

gauche du Nil, en Nubie, que M. Caillaud trouva, pour la première fois, l'éthérie : elle étoit répandue, en nombre considérable, sur les tombes d'un cimetière musulman, sans doute comme ornement. En parcourant les provinces au sud jusqu'au-delà du Fazolq, sur le fleuve bleu, il eut souvent occasion d'observer la même coquille, que les habitants du Sennâr désignent par le nom de *edsâleh;* ils lui dirent qu'elle vivoit en abondance dans le Jabans et dans d'autres affluents du fleuve bleu, au sud du Fazolq, où on les mange. Plus tard elle a été trouvée en moindre quantité dans la basse Nubie et dans le Bhar-el-haros, canal du Fayoum. Enfin l'arrivée du Louqsor, qui a long-temps séjourné dans la haute Égypte, a rempli les cabinets des amateurs d'un grand nombre de ces coquilles et de plusieurs beaux groupes qui appartiennent au Fayoum.

L'éthérie qui vit dans les eaux du Sénégal a été envoyée en France, il y a plusieurs années, par M. Maurin, chirurgien de la Marine; mais considérée comme une huître, elle fut reléguée dans le laboratoire du cabinet d'histoire naturelle de Rochefort. Depuis lors M. Rang, qui l'avoit reconnue, ayant fait un voyage au Sénégal, s'en procura quelques beaux échantillons offrant diverses variétés. C'est dans le haut de ce fleuve, à 200 lieues des eaux de la mer, qu'on les rencontre en plus grande quantité, agloméréees comme celles du Nil. Les Français établis au poste de Backel, les prenant d'abord pour des huîtres, essayèrent d'en manger, mais ils les trouvèrent trop dures et d'un goût marécageux, qui n'en permettoit pas l'usage. Cependant les naturels de ces contrées, toujours imprévoyants dans leurs moyens d'approvisionnement pour la mauvaise saison et par conséquent souvent en proie aux disettes, s'en nourrissent quelquefois en leur faisant

préalablement subir une préparation qui consiste à les boucaner et les battre. On rencontre fréquemment dans des endroits retirés de la campagne des coquilles d'éthéries, soit sur les tombeaux, soit dans les lieux où ils croient que leurs dieux-fétiches viennent se reposer; ce ne sont alors que des offrandes consacrées par la superstition de ces peuples simples et barbares. L'éthérie du Sénégal vit dans les mêmes eaux avec une iridine, celle qu'Adanson a décrite sous le nom de *Mutel*, une anodonte, dont la charnière a une disposition toute particulière, et une fort belle paludine. Des valves d'éthéries ont été trouvées au bas du fleuve, elles y avoient sans doute été traînées par les courants.

Lamarck distinguoit quatre sortes d'éthéries, l'*Elliptica*, la *Trigonula*, la *Semilunaris* et la *Transversa*. M. de Férussac, qui, lorsqu'il fit son mémoire sur ce genre, avoit sous les yeux une précieuse réunion de ces coquilles, réduisit à deux les espèces de Lamarck, et en présenta une nouvelle. De l'*Elliptica* et de la *Trigonula* qui n'existent que dans la collection du Muséum, et qui sont les deux plus beaux exemplaires connus, il ne fit qu'une seule espèce, se fondant sur ce que les caractères imposés par Lamarck étoient pris ainsi que leurs noms sur des formes relatives, ce qui conduiroit, si l'on suivoit une pareille méthode, à faire un nombre infini d'espèces, car peu de coquilles varient autant dans leur forme que l'éthérie. Ne pouvant non plus adopter aucune des deux dénominations de ce savant, il la désigna sous celle d'E. *Lamarckii*. La seconde de ses espèces est celle que M. Caillaud rapportoit d'Égypte, il la nomma E. *Caillaudi*; enfin sa troisième fut établie aux dépens des E. *Transversa* et *Semilunaris* de Lamarck, par les mêmes raisons que nous avons dites plus haut, à l'occasion de ses deux autres espèces, et elle reçut la dénomination d'E. *Plumbea*.

Quelques années après, M. Sowerby crut pouvoir établir une nouvelle espèce dans le *Zoological-Journal*, sous le nom d'E. *Tubifera*, dont le caractère principal repose sur une certaine quantité de pointes tubiformes dont elle est armée à l'une de ses valves.

Enfin en 1830, M. Michelin, ignorant la publication de l'auteur anglais, représenta, dans le Magasin conchyliologique de M. Guérin, un exemplaire également armé auquel il donna le nom spécifique et nouveau d'E. *Carteroni*.

Si l'on s'attache rigoureusement à n'établir les espèces que sur des caractères constants et non accidentels, nous croyons que l'on ne sauroit mieux faire que de revenir aux espèces de M. de Férussac. En effet, les caractères sur lesquels reposent les E. *Trigonula* et *Elliptica* d'une part, et *Semilunaris* et *Transversa* de l'autre, ne consistant qu'en des différences de formes purement accidentelles, il est de toute nécessité de les repousser. Quant à l'E. de *Caillaud*, elle présente des caractères constants qui la distinguent des E. *Lamarckii* et *Plumbea*, et que tout le monde peut saisir au premier aspect, en considérant la nature mince, fragile et boursouflée du test, la couleur de son épiderme, les impressions musculaires et le talon de la charnière.

Nous pensons que l'E. *Tubifera* de Sowerby et l'E. *Carteroni* de M. Michelin, qui sont une même chose, ne doivent point constituer une espèce à part, parceque le caractère qui les distingue appartient à deux espèces, l'E. *Caillaudi* du Nil et l'E. *Plumbea* du Sénégal : ces pointes tubiformes n'étant que des prolongements accidentels des parties anguleuses de certaines valves et que l'on retrouve parfois dans l'une et l'autre de ces deux espèces, à des degrés plus ou moins marqués, et sans pour

cela que leurs caractères en éprouvent de variation. Nous ignorons si ces prolongements sont le résultat de l'âge, ou bien s'ils dépendent des circonstances dans lesquelles se trouvent les éthéries; mais ce dont nous sommes certains, c'est que le passage des coquilles non armées à celles qui le sont, paroît insensible, lorsqu'on se donne la peine d'en suivre un bon nombre d'individus, soit qu'ils appartiennent au Sénégal, soit qu'ils proviennent du Nil.

ÉTHÉRIE, *Etheria* LAMARCK.

FÉRUSSAC. — BLAINVILLE. — CUVIER. — RANG. *Etheria* SCHWEIGGER, OKEN.

Animal de forme variable, mais cependant toujours plus long que haut; *manteau* très ample, adhérent, ayant les bords désunis dans tout son contour, à l'exception du milieu du dos; deux ouvertures seulement pour deux cavités; *ouverture de la cavité branchiale et du pied*, s'étendant inférieurement d'un muscle à l'autre; *ouverture correspondant à l'anus,* subdorsale, petite et sans communication avec la première; *lames branchiales*, inégales d'un même côté, en forme de croissant et fortement striées; *appendices buccaux*, grands, demi-circulaires, fixés par toute l'étendue du bord supérieur et finement striés à une seule de leurs faces; *bouche* assez grande; *pied* grand, épais, oblong, oblique; *anus* à l'extrémité d'un petit tube.

Coquille généralement assez grande, inéquivalve, inéquilatérale, très irrégulière, plus ou moins épaisse et solide, à *texture* feuilletée; revêtue à l'extérieur d'un *épiderme*; nacrée à l'intérieur, où elle présente souvent de nombreuses *boursouflures*; à *sommets* courts, épais, peu distincts; à *charnière* simple, sinueuse; à *ligament* oblique, grand, alongé, extérieur, pénétrant à

l'intérieur de la coquille par l'extrémité d'une lame; *impressions musculaires* au nombre de deux, distantes, oblongues, alongées; *impression palléale* étroite et peu étendue, sans sinuosité; l'une des valves *adhérente* et présentant un *talon* susceptible avec l'âge de beaucoup d'extension.

E. DE LAMARCK, E. *Lamarckii*, Feruss.

Mémoires de la Soc. d'hist. nat. de Paris, T. I, 2^e^ partie, p. 359.

Eth. elliptica, Lamarck. Ann. du Mus. T. IV, p. 401, pl. 29 à 31, et Anim. sans vert., p. 100. Blainville, Dict. des sc. nat. au mot ÉTHÉRIE. Deshayes, Dict. class. au mot ÉTHÉRIE. *Eth. trigonula* Lam., loc. cit., p. 403, pl. 30 et 31, fig. 2, et Anim. sans vert., p. 100. Blainville, loc. cit. Deshayes, loc. cit.

Coquille très grande, de forme variable, un peu aplatie et généralement alongée dans le sens transversal, à texture épaisse et feuilletée, d'une nacre blanche et très brillante à l'intérieur; les impressions musculaires de la même couleur que la surface intérieure des valves; le talon peu prolongé.

Habite? sans doute quelque fleuve d'Afrique.

E. DE CAILLAUD, E. *Caillaudi*, Feruss.

Caillaud, Voy. à Méroé, vol. II, pl. LXI. *Eth. tubifera* Sowerby. *Zool. journ.*

Coquille assez grande, de forme extrêmement variable, à texture mince, fragile, finement et irrégulièrement feuilletée, quelquefois armée de pointes tubiformes; épiderme mince et de couleur verte; surface intérieure des valves d'une nacre peu irisée, souvent verdâtre, sur-tout vers le milieu, et blanche près des bords, avec des amas de boursouflures qui augmentent avec l'âge; talon de la valve adhérente souvent très grand; les impressions musculaires un peu concaves et de la même couleur que la nacre.

Habite l'Égypte. Voyez plus haut.

E. COULEUR DE PLOMB, E. *plumbea* Feruss.

Loc. cit., p. 359.

Eth. semilunata Lam., loc. cit., p. 404, pl. 32, fig. 1, 2; Anim. sans vert., n° 3. Blainville, loc. cit. Deshayes, loc. cit. *Eth. transversa* Lam., loc. cit., pl. 32, fig. 3, 4; Anim. sans vert., n° 4. Blainville, loc. cit. Deshayes, loc. cit.

Eth. Carteroni, Michelin, Mag. de Conch.

Coquille généralement un peu moins grande que la précédente, de forme non moins variable, à texture plus épaisse, plus solide, irrégulièrement feuilletée, et s'armant aussi quelquefois de pointes tubiformes; à épiderme plus épais et de couleur noirâtre; surface intérieure un peu plus irisée, mais de couleur métallique et comme plombée, tachée parfois d'une teinte verdâtre qui paroît constante sur les impressions musculaires; bords de la coquille moins fragiles et mieux terminés; moins de boursouflures que dans l'espèce précédente; talon moins développé.

Habite le haut du Sénégal, voyez notre mémoire.

EXPLICATION DE LA PLANCHE 6.

Fig. 1. L'animal de l'éthérie, vu du côté droit, renfermé dans son manteau, et placé dans sa valve gauche.

Fig. 2. Le même, dont on a levé le lobe droit du manteau, pour montrer les branchies, le pied et les appendices buccaux.

Fig. 3. L'ouverture postéro-dorsale grandie, montrant le tube de l'anus et le muscle adducteur postérieur.

Fig. 4. La bouche avec ses quatre appendices.

Fig. 5. Tissu grossi des branchies.

PARIS. — IMPRIMERIE DE JULES DIDOT L'AINÉ, n° 4, BOULEVART D'ENFER.

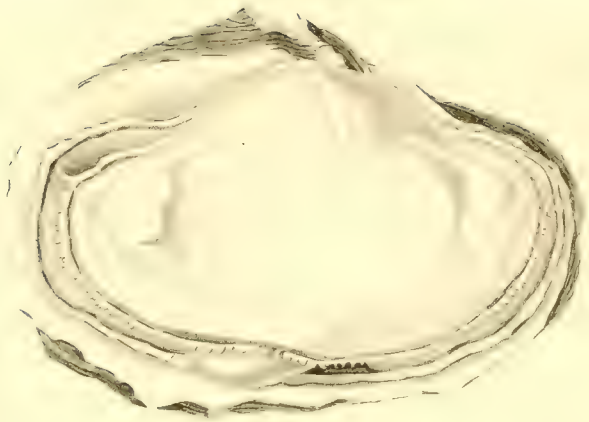

5

3 4

2

Ethéria Cailliaudi Feruss

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00048 5516